



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 3 mars 2022

Signature des premiers CEJ à Mayotte

Le mercredi 2 mars a eu lieu au siège de Pôle emploi le lancement du contrat d'engagement jeune (CEJ) sur le territoire de Mayotte et la signature de ces premiers contrats.

Organisé conjointement par le Pôle emploi et la mission locale de Mayotte (MLM), en présence du Secrétaire général adjoint de la préfecture, du Directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, du Directeur régional de Pôle emploi, et de la Présidente de la mission locale, l'événement a donné lieu à **8 signatures** (5 de Pôle emploi et 3 de la MLM). Deux autres contrats portés par la MLM ont été signés plus tard dans la journée.

Le Contrat d'Engagement Jeune, qu'est-ce que c'est ?

Un parcours entièrement personnalisé, qui peut durer jusqu'à 12 mois en fonction du profil, pour aider le jeune à définir son projet professionnel et à trouver un emploi.

Quand le jeune signe un contrat, il peut bénéficier de :

- Un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi ;
- Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine, composé de différents types d'activités ;
- Une allocation pouvant aller jusqu'à 285 € par mois en fonction de ses ressources et sous condition qu'il respecte ses engagements

Ainsi, il peut préparer son avenir et mettre toutes les chances de son côté pour :

- Définir et bâtir son projet professionnel,
- Mettre en valeur ses talents et ses compétences,
- Découvrir le monde professionnel et comprendre son fonctionnement et ses codes,
- Trouver les bons contacts pour accéder plus facilement et plus rapidement un emploi.

Concrètement comment ça se passe ?

Pôle Emploi ou la Mission Locale la plus proche accueille le jeune, et, en fonction de son profil, de ses compétences et de ses envies, celui-ci aura accès à :

- Des ateliers collectifs avec d'autres jeunes pour partager des expériences,
- Des stages en immersions en entreprise pour découvrir différents métiers,
- Une formation pour accéder à un métier qui lui plaît,
- Une mission d'utilité sociale, par exemple grâce au Service Civique, pour s'enrichir grâce à l'engagement citoyen,
- Une entrée en prépa-apprentissage pour pouvoir postuler ensuite à un apprentissage,
- Le suivi d'un programme extérieur : une formation dans une École de la 2ème Chance, un Epide, etc.
- Des aides pour faciliter son quotidien,
- Une application lui permettra de suivre l'évolution de son projet et de tenir ses engagements.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Contrat d'Engagement Jeune c'est pour qui ?

Un jeune peut en bénéficier si :

- il a plus de 16 ans et moins de 26 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- Est sans emploi durable (=CDI ou CDD longue durée), ni formation
- N'a pas de projet professionnel défini
- Peut faire face à des difficultés matérielles et financières
- Est prêt à s'engager à suivre le programme

Et l'allocation, elle est calculée comment ?

Elle est calculée en fonction de :

- l'âge
- ses ressources
- du statut (détaché fiscalement ou rattaché à un foyer aux revenus modestes)
- du respect de ses engagements

Les projets professionnels des premiers jeunes bénéficiaires, en majorité des femmes, concernaient le médico-social, l'hôtellerie-restauration, le commerce, la comptabilité et la sécurité. Ces choix sont d'autant plus intéressants qu'ils coïncident, d'une part, avec les actions engagées par les différents partenaires sur les métiers en tension sur le territoire dans les secteurs du social, du médico-social et du sanitaire et, d'autre part, avec les EDEC signés dans les secteurs de la sécurité et du service aux entreprises.

Bénéficiant de la couverture médiatique locale, ces premières signatures ont concerné des jeunes dont l'attitude témoignait de la bonne compréhension de la composante « engagement » du dispositif.

Les objectifs pour Mayotte sont de 1007 CEJ pour la MLM et 240 CEJ pour le Pôle emploi.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976